
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION A.E.S

Dans le cadre de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, il est demandé de fournir au dossier d'inscription à l'entrée en formation Accompagnant Éducatif et Social, une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES.

Le....., à.....

Je soussigné(e) , Madame, Monsieur*

Né(e) le....., à.....,
atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES.

Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Signature,

**Rayer la mention inutile*